

Check-list: Créer une fondation en Suisse – de l'idée à la première mission

Une fondation lie durablement un patrimoine à un but défini. La phase de création doit donc être préparée avec soin. Cette check-list vous guide de la première idée à l'organisation de l'exploitation courante, en passant par l'acte de fondation et l'inscription au registre du commerce.

Les bases légales relatives aux fondations classiques sont établies en particulier aux articles 80 ss du Code civil suisse (CC). Selon le type de fondation, le but, le domaine d'activité et le canton, des exigences supplémentaires peuvent s'appliquer.

Vérifier si une fondation est la forme juridique appropriée

Avant de créer une fondation, vous devriez vérifier si un tel organisme est adapté à votre projet.

- Souhaitez-vous consacrer durablement votre patrimoine à un but clairement défini?
- Ce but doit-il perdurer indépendamment de certaines personnes ou générations?
- Êtes-vous d'accord de transférer durablement à la fondation le patrimoine apporté?
- Pouvez-vous organiser et gérer la fondation à long terme?
- Avez-vous vérifié si une association, un don, une dotation complémentaire à une fondation existante ou une fondation abritée convenait mieux à votre projet?

Définir le but de la fondation

Le but de la fondation détermine à quelles fins le patrimoine peut être utilisé. Il doit être clair, légal et viable à long terme.

- But de la fondation établi
- Personnes, groupes ou thèmes bénéficiaires définis
- Domaine d'activité déterminé
- But d'utilité publique ou privé clarifié
- But formulé de manière suffisamment concrète
- Marge de manœuvre suffisante pour les développements futurs
- Faire contrôler le projet sur le plan juridique

Déterminer le patrimoine de la fondation

Le patrimoine de la fondation doit être suffisant pour financer à long terme le but et les frais courants de la fondation.

- Montant du patrimoine initial établi
- Valeurs patrimoniales apportées déterminées
- Argent, titres, biens immobiliers ou autres valeurs patrimoniales contrôlés
- Revenus attendus estimés de manière réaliste
- Frais courants pris en compte
- Clarification effectuée pour savoir si seuls les revenus ou également une partie du patrimoine peuvent être utilisés
- Financement par des dons ou d'autres libéralités examiné

Patrimoine prévu de la fondation: _____ francs

Frais annuels estimés: _____ francs

Définir l'organisation et le conseil de fondation

Le conseil de fondation dirige la fondation, est responsable de la réalisation du but de la fondation et veille à la gestion rigoureuse du patrimoine de la fondation.

- Nombre de membres du conseil de fondation fixé
- Personnes appropriées contactées
- Compétences techniques couvertes
- Connaissances juridiques et financières prises en compte
- Connaissances spécialisées relatives au but de la fondation prises en compte
- Présidence et droits de signature déterminés
- Tâches et responsabilités définies
- Organe de révision ou possibilité de dispense clarifiée

Établir l'acte de fondation

L'acte de fondation constitue la base juridique de la fondation et consigne de manière contraignante les principales décisions.

- Nom et siège de la fondation définis
- But de la fondation consigné
- Patrimoine de la fondation décrit
- Organisation de la fondation réglementée / membres du Conseil de fondation définis
- Droits de signature réglementés
- Réglementation relative à l'organe de révision consignée
- Projet élaboré avec un spécialiste
- Examen préliminaire par le service compétent effectué
- Acte authentique préparé

Constituer la fondation par acte authentique

La volonté de la fondatrice ou du fondateur est consignée de manière contraignante dans l'acte authentique. Une fondation peut aussi être constituée par testament ou par pacte successoral.

- Rendez-vous convenu auprès d'un cabinet de notaires
- Acte de fondation final vérifié
- Preuves d'identité et de représentation préparées
- Preuve du patrimoine de la fondation disponible
- Déclarations d'acceptation du Conseil de fondation préparées
- Acte de fondation authentifié par un notaire

Demander l'inscription au registre du commerce

L'inscription au registre du commerce confère à la fondation sa personnalité juridique et lui permet d'agir en son nom propre.

- Inscription au registre du commerce préparée
- Acte de fondation authentifié joint
- Informations complètes sur le conseil de fondation disponibles
- Droits de signature indiqués
- Documents relatifs à l'organe de révision remis
- Signatures authentifiées disponibles
- Inscription vérifiée après publication

Clarifier l'autorité de surveillance compétente de la fondation

L'autorité de surveillance compétente dépend en particulier du but et du domaine d'activité de la fondation.

Autorité de surveillance compétente identifiée
Acte de fondation remis
Extrait du registre du commerce remis
Informations sur le conseil de fondation remises
Exigences en matière de rapport et de comptes annuels clarifiées
Délais de l'autorité de surveillance consignés

Clarifier les questions fiscales

Le traitement fiscal dépend du but et de l'activité concrète de la fondation.

Obligations fiscales clarifiées avec un spécialiste
Autorité fiscale compétente identifiée
Conditions d'exonération fiscale vérifiées
Pour les fondations d'utilité publique: demande d'exonération fiscale préparée
Utilisation exclusive et irrévocable des fonds garantie
Décision fiscale ou exonération fiscale documentée

Créer les bases opérationnelles

Après la création juridique, la fondation a besoin de processus fonctionnels pour les finances, l'administration et l'établissement des rapports.

Compte commercial ouvert
Comptabilité mise en place
Processus de paiement et de validation définis
Gestion de patrimoine organisée
Budget annuel établi
Compétences définies pour l'établissement des rapports
Processus de séance et de décision du conseil de fondation réglementés
Documents et délais archivés de manière centralisée

Documents utiles

PostFinance vous assiste dans le processus de création de la fondation en vous fournissant des informations utiles et des offres adaptées:

- [Solutions numériques pour les organisations caritatives](#)
- [Comptes commerciaux pour les fondations](#)
- [Plus de connaissances et de conseils pratiques sur le blog de PostFinance](#)

Remarque: cette check-list sert d'orientation et ne remplace pas un conseil juridique individuel. Les exigences applicables dépendent du type de fondation, du but, du domaine d'activité et de l'autorité compétente.